

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 4 DECEMBRE à 19H30**

**L'an deux mil vingt le quatre décembre dix-neuf heures trente**, le Conseil municipal de la commune de Genillé dûment convoqué le 25 novembre 2020, s'est réuni en session **ordinaire** en la salle des fêtes Rosine Deréan, sous la présidence Monsieur Henri ALFANDARI, Maire.

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs, Henri ALFANDARI, Bernard BALLU, Alexandra BODARD, Emmanuel BOURGEAULT, Katia BOURREAU, Pascal DUPONT, Sébastien FAVRE BONVIN, Olivier FLAMAN, Francis GAUTHIER, Charles Bernard GLIKSOHN, Jean-Jacques HERVET, Henry MARCHAIS, Laurence MARINIER, Catherine MERLET, Christophe MEUNIER, Nathalie RENARD, Béatrice ROBIN, Rolande ROUCHE, Aline VERMEULEN.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Emmanuel BOURGEAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du vendredi 13 novembre 2020, qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant une décision modificative du budget, cette demande est acceptée à l'unanimité.

**2020-80 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la redynamisation du centre bourg et extension des services aux publics par le réaménagement de la mairie au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)**

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de dynamiser le centre bourg en augmentant les services aux personnes pour recentrer la vie de la commune.

Animer et fédérer tous nos publics en accueillant sur le site de la mairie une agence postale avec un pôle numérique et un espace de convivialité. Par cette action, nous réorganisons le travail de notre personnel pour un meilleur accueil et une extension des services aux publics. En ouvrant la mairie aux associations et à tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire, nous entamons le renforcement des relations sociales dans notre commune par un lieu permettant, le lien intergénérationnel, la lutte contre l'exclusion numérique, l'accompagnement aux démarches administratives et l'animation collective de la commune.

Cette réorganisation a des conséquences architecturales qui nous donne l'opportunité d'améliorer la performance énergétique de nos bâtiments, d'optimiser nos coûts d'infrastructures et de personnels, d'améliorer les conditions de travail et d'établir la première pierre du désenclavement des nouveaux quartiers et de la ville historique.

L'objectif principal de ce projet est donc de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		85 700,00 €	
Emprunts		199 925,00 €	1,5 %
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>285 625,00€</b>	
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL		560 000,00 €	
Etat – autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total subventions publique*</b>		<b>560 000,00 €</b>	
<b>Total H.T.</b>		<b>747 500,00€</b>	

\*Dans la limite de 80%

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### 2020-81 Décision modificative n°3 – virement de crédit

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réapprovisionner le budget principal, en investissement afin d'honorer la dépense au chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées pour rembourser les emprunts soit 1500€ et 500€ pour le cautionnement des locataires.

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées – Article 1641 Emprunts	+ 1500 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées – Article 165 Dépôts et cautionnements	+ 500 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues	- 2000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité cette décision modificative.

## **DECISIONS :**

- Monsieur Olivier Flaman indique qu'il faut faire un choix concernant le type d'arbre à planter pour l'embellissement de l'avenue du Général de Gaulle. Trois types d'arbres sont proposés : le charme, le liquidambar et le tilleul. Le charme l'emporte avec 11 votes.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire rappelle la prochaine réunion de la cantine qui aura lieu le 8 décembre. Chaque année se pose le problème de continuité de l'association, par ailleurs, des problèmes d'entretien sur les équipements vont se faire de plus en plus présents. La commune ne souhaite pas continuer ce fonctionnement. La commune souhaite aider l'association pour terminer l'année correctement et travailler à la rentrée 2021.
- Monsieur Francis Gauthier revient sur l'implantation des luminaires solaires qui ont été installés place de l'église et place Raoul Duval. Il dit que les avis avaient été partagés, qu'il n'y avait pas de décision formelle sur l'emplacement précis et que, remplacer les savonniers par les lampadaires solaires est plutôt incongru. Monsieur le Maire rappelle que ces emplacements avaient bien été cités et que s'ils s'avéraient ne pas être d'une utilité majeure sur ces lieux, la commune pourrait éventuellement les déplacer.
- Madame Catherine Merlet informe, que le traditionnel « repas des aînés », offert par la commune, ne pourra pas avoir lieu cette année en raison de l'épidémie de la covid-19.

## **TOUR DE TABLE :**

**Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h30.**

**Prochain conseil municipal prévu le vendredi 18 décembre à 19h30.**

Emmanuel BOURGEAULT  
Secrétaire de séance

